



Reprise de travail pour les personnes vulnérables

Par laura27

Bonjour,

Je suis en chômage partiel pour personne vulnérable depuis novembre 2020. J'ai vu sur les forums que le certificat d'isolement est valable jusqu'à une date fixée par décret au plus le 31 décembre 2020.

Or mon employeur m'a appelé la semaine dernière pour m'annoncer que je devais reprendre le travail le 01 juillet car nous n'avons le chômage partiel que jusqu'à fin juin dans notre société.

Est-ce possible que chaque société peut décider de la fin du chômage partiel? Suis-je obligée de reprendre le travail début juillet?

Merci d'avance